



CP - BBW

Comité Provincial de Bruxelles et du Brabant Wallon



P.V. DE L'ASSEMBLEE STATUTAIRE PROVINCIALE DU 12 MAI 2023

1. Vérification des mandats et établissement du nombre de votants

Au total des voix, sont possibles : 95 voix administratives et 456 voix sportives.
48 voix minimum seront nécessaires pour les votes administratifs et 229 voix pour les votes sportifs.
Les voix « dames » possibles sont de 27 (soit majorité à 14).

2. Approbation du P.V. de l'Assemblée Générale Sportive de septembre 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Sportive de septembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans remarque.

3. Allocution du président

L'assemblée respecte une minute de silence en mémoire de nos disparus.
Jean-Michel souhaite la bienvenue aux clubs et remercie notre hôte le CTT Perwez et excuse Phillipe Heraly actuellement à l'étranger. Le Président se réjouit que nous ayons enfin pu revivre une saison sans le « problème » covid. Une nouvelle CJT est mise en place et celle-ci présentera son projet lors du séminaire du CP début juillet. Il n'y a pas d'élection statutaire mais si des membres veulent rejoindre le CP, une cooptation est toujours possible. La confection du calendrier est de plus en plus compliquée car il y a de plus de plus de compétitions, une nouvelle compétition afin de soutenir la recherche contre la maladie de Parkinson va probablement voir le jour. Jean-Michel remercie aussi les clubs qui mettent leurs installations à la disposition du CP.

4. Rapport de la secrétaire

Depuis l'A.G.E. du 7/11/22 il a bien fallu compenser le départ de M. Bossut, les « tâches » qui lui incombaient ont dû être reportées sur les membres du CP restant, ceux-ci étant déjà bien occupés. Après l'appel à candidature, une nouvelle CJT a vu le jour et c'est P. Heraly qui en a pris la Présidence.

Cette saison, nous remarquons un recul de 4% de nos affiliés au BBW, avez-vous été prévoyant en n'affiliant plus vos « joueurs fantômes » ou est-ce un réel recul ?

Les clubs rencontrent de plus en plus de difficultés à trouver un local mais aussi des bénévoles, ce qui est un frein à la relance de notre sport surtout face à différents sports émergents comme le padel...

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue Grand'Peine 11
B – 1428- Lillois
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 35.83.46
email: nath.alexander14@gmail.com

Pour ce qui est de l'interclubs, la nouvelle règle du « joueur fantôme » aura donné des cheveux gris aux sélectionneurs. Le classement numérique, même si celui-ci a été créé pour avoir une complète transparence, le but en a été détourné, les joueurs préférant jouer à la carte en fonction du nombre de points à gagner ou à perdre avec parfois des interclubs où seulement 5-6 rencontres sont jouées (surtout en IWB). Au niveau de l'AFTT, nous avons pensé ne plus publier le classement numérique mais ne publier celui-ci que 4-5x/saison, à suivre.

L'ADEPS planche actuellement sur une labellisation qui portera sur 3 axes : La formation des cadres (Diplômes reconnus par l'ADEPS et l'AISF) – La bonne gouvernance – Le développement du sport féminin. Cette labellisation pourrait entraîner des conséquences sur vos futures demandes de subsides. Les votes de ce soir pourraient donc avoir des conséquences non négligeables.

5. Rapport du trésorier

La situation budgétaire est arrêtée au 02/05/2023.

Didier précise que les primes pour les équipes dames et pour l'encodage en ligne seront versées fin mai. Afin de dynamiser l'interclubs féminin et l'affiliation de dames, un budget de 4.000€ avait été voté et réparti comme suit : interclubs dames (les dames qui jouent au moins 50% des rencontres effectives (on ne tiendra pas compte des Bye), un montant de 34,76 euros/affiliée doit-être ristourné au club), la gratuité est offerte aux dames qui s'inscriront au critérium BBW, au championnat BBW, au tournoi au féminin de l'AF et à la Coupe BBW.

Le bilan financier final devrait présenter un solde positif

6. Rapport des commissions

Commission d'Arbitrage

Didier nous informe que Gérard Flamand a décidé d'arrêter en fin de saison sa participation au sein de la CPA, il faudra donc penser à le remplacer. Les nouveaux arbitres nommés la saison ont très bien performé et cette saison 7 candidats sont actuellement en formation.

Commission des Jeunes

Pieter-Paul Van Laere présente en quelques mots ses attentes pour la CJT qui est composée de 4 membres. Ouverture vers tous les clubs et mettre le jeune au centre de l'attention. A noter qu'actuellement nous avons sur les 8 meilleurs poussins de l'AFTT, 7 poussins du BBW...

Commission de Classements

Sacha nous donne quelques infos sur les classements. Le tableau avec la procédure pour les réclamations est paru sur le site. Les réclamations devront être motivées et avec des arguments convaincants. Les points « bonus » acquis lors des barrages apparaîtront sur les fiches après le Top12 de ce dimanche.

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue Grand'Peine 11
B – 1428- Lillois
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 35.83.46
email: nath.alexander14@gmail.com

Commission de Calendrier

Les formulaires d'inscriptions des équipes seront envoyés à partir du 22 mai. Au plus vite les clubs répondent, au plus rapidement les clubs seront informés sur les montants supplémentaires. Le calendrier va être difficile à confectionner car le national risque de ne plus être réceptif aux demandes de N° du BBW.

Labellisation

La labellisation est retournée dans le giron du secrétariat de l'AFTT et deviendra de plus en plus indispensable pour obtenir des subsides de l'ADEPS.

7. Interpellations

Proposition du club RY-TERNEL

1. PERTE DE POINTS LORS DES 3 DERNIERES JOURNEES EN CAS DE FORFAIT – VOTE 1

- MOTIVATION DE LA DEMANDE

Comme nous l'avons tous constaté, il y a eu en fin de saison une « épidémie » de forfaits visant (dans quasi tous les cas) à pouvoir renforcer une ou plusieurs équipes « inférieures ». Tout le monde (ou presque) râle mais personne ne propose rien. La proposition vise à limiter ces forfaits qui faussent le championnat. La proposition est la suivante :

Si une équipe fait forfait (équipe A par exemple) cela bénéficie aux équipes inférieures qui pourront (très probablement) se renforcer. Je propose donc d'enlever 1 point à la première équipe inférieure qui pourra en bénéficier c'est-à-dire l'équipe B dans l'exemple cité ... sauf si l'équipe B est BYE ou je joue contre un forfait général. Dans ce cas la « pénalité » est reportée à l'équipe C. Si l'équipe A ET l'équipe B font forfait, l'équipe C perd donc 2 points !

Quand ? Cette règle ne s'appliquerait que pour les 3 dernières journées de championnat.

Info du CP : Si cette proposition de modification passe, celle-ci implique de nombreux changements aux niveaux des articles des R.S. Les différents articles avec la modification auraient dû être présentés par le demandeur. Nous sommes bien conscients que cela représente un travail énorme. Si le vote est positif, les articles seront proposés pour l'AG de septembre. Ensuite ces modifications doivent être soumises au Conseil National de septembre 2023 pour être votées en février 2024.

VOTE 1 : PERTE DE POINTS LORS DES 3 DERNIERES JOURNEES EN CAS DE FORFAIT

Vote sur la proposition 1, voix « sportives » uniquement

POUR	CONTRE	BLANC
22	434	0

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue Grand'Peine 11
B – 1428- Lillois
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 35.83.46
email: nath.alexander14@gmail.com

Discussion : Christophe Devaux : Il faut identifier les bonnes raisons : un arrêt de 3 semaines en fin de championnat n'est pas pour améliorer la motivation de joueurs qui se tournent déjà vers des sports extérieurs. Francis Dumortier : au niveau national les amendes pour les semaines 21-22 sont quadruplées – Xavier Galante : Il faut responsabiliser les joueurs entre joueurs effectifs/joueurs réserves. Manon Patiny : Faire une proportionnalité ?

2. MODIFICATION DE LA NOUVELLE REGLE DAMES – VOTE 2 A

Info du CP : La règle mise en place cette saison avait bien été expliquée lors l'AG précédente. Le CP reconnaît que le texte actuel est incomplet et donc « interprétable ». Toutefois, il serait dommage de supprimer la règle mise en place cette saison car les échos reçus de différents clubs laissent entrevoir l'apport de nouvelles équipes dames et donc bien une redynamisation. Il faudrait laisser la proposition actuelle et faire le point en fin de saison 24-25. En cas d'abandon de la règle, l'ancienne règle serait alors à nouveau d'application. Il est beaucoup trop tôt pour voir concrètement les effets de cette règle et la modifier après une saison n'est pas de la bonne gestion.

Les deux interpellations proposées par les clubs sont le reflet de leur « confort » personnel mais ne tiennent pas en compte l'ensemble des clubs. De plus en plus et à tous niveaux, les compétitions sont mises en avant, et la ministre des Sports prône le développement du sport féminin. Va-t-on risquer de ne plus avoir de subsides ??? Car nous n'aurons plus d'interclubs dames ???

Les deux propositions de Zenith et AEC sont trop vagues, pas assez précises et difficilement applicables en l'état.

Vu qu'il y a deux propositions différentes, le CP demandera de se prononcer d'abord sur le fait qu'aucune proposition n'est satisfaisante et si le vote est négatif, sur quelle interpellation les clubs voudront se prononcer : l'interpellation 2 B, soit la 2C. Si le premier vote est positif, on ne votera pas sur les 2 autres interpellations.

Vote sur la proposition 2, voix « sportives Dames » uniquement – VOTE 2 A – AUCUNE PROPOSITION

POUR	CONTRE	BLANC
19	7	1

Il n'y aura donc pas de vote sur les propositions 2B et 2C

Discussion : Xavier Galante : n'est pas d'accord avec la manière dont se déroule le vote, il estime pouvoir réagir et présenter sa proposition avant le vote proposé par le CP. Le Président lui répond que son argumentation est reprise in extenso dans les interpellations envoyées et que si les votes 2A sont « contre » il pourra encore réexpliquer sa proposition. Marina Claes : pour elle, on peut mettre en place toutes les règles que l'on veut, la seule valable serait d'interdire aux dames de jouer en messieurs. Il faudrait peut-être permettre de jouer l'interclubs national le soir au lieu de l'après-midi.

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue Grand'Peine 11
B – 1428- Lillois
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 35.83.46
email: nath.alexander14@gmail.com

Proposition du C.P.B.B.W.

4. CALENDRIER INTERCLUBS PROVINCIAL ET BARRAGES – VOTE 3

- MOTIVATION DE LA DEMANDE

Cette saison, les barrages ont commencé moins d'une semaine après la dernière semaine d'interclubs (derniers matchs joués le samedi 15 avril à 19h et premier match de barrage le vendredi 21 avril à 19h45). En sachant qu'il faut collecter les feuilles de match, les contrôler et éventuellement, modifier des résultats erronés, tout en réalisant le tableau des rencontres et le listing des joueurs/ joueuses autorisés (376 cette année !!!) entre le mercredi midi et le jeudi soir, le CP a décidé de placer une semaine de plus entre la dernière semaine d'interclubs et le début des barrages afin de faire toutes ces tâches correctement.

Cela nous amène devant un dilemme entre :

- OPTION 1 : garder la semaine 21 liée au calendrier national/régional (12-13 avril 2024) et faire jouer les matchs de barrages entre le vendredi 26 avril et le vendredi 3 mai 2024 (pendant les congés de printemps).
- OPTION 2 : avancer la semaine 21 de l'interclubs provincial au 5-6 avril 2024 et maintenir les barrages entre le vendredi 19 et le vendredi 26 avril 2024 (juste avant le début des congés de printemps).

L'option 1 est problématique pour avoir les joueurs nécessaires pour jouer les matchs.

L'option 2 pose problème aux clubs ayant des équipes aux niveaux supérieurs car ils doivent prévoir leur effectif pour les équipes supérieures à l'avance et un joueur peut se blesser ou tomber malade entre-temps. Cela dit, la semaine du 5-6 avril est une semaine d' « avancé/remis » et les clubs BBW pourraient essayer d'avancer leur match de semaine 21 en Nationale/Régionale une semaine plus tôt.

Vote sur la proposition 3, voix sportives

OPTION 1 (barrage : congé de printemps)	OPTION 2 (semaine 21 : avancée en BBW)	BLANC
118	298	40

Discussion :

Gilles Wauthoz : A l'heure actuelle, il est impossible de trouver le calendrier de la saison 23/24, hormis le projet envoyé par le secrétariat. Pourquoi a-t-on un A/R le 6/4 et ne joue-t-on pas le 23/3 ? Le CP répond qu'il s'agit de dates protégées. L'assemblée demande que le CP intervienne afin de remédier à cela. Le Président répond que la demande sera faite mais qu'il est difficile de faire changer les choses car nous n'avons que 2 voix sur 20. Et avec les périodes de vacances qui sont maintenant différentes en Flandre et en Wallonie cela n'est pas pour arranger les choses.

Christophe Devaux : Il faudrait peut-être réduire le nombre d'équipes par série à 10 au lieu de 12.

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue Grand'Peine 11
B – 1428- Lillois
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 35.83.46
email: nath.alexander14@gmail.com

8. Elections statutaires

Néant

9. Propositions éventuelles de modifications aux statuts et R.O.I. de l'Aile Francophone

Néant

10. Débats éventuels

- *Il faudrait peut-être faire des tournois par tranches de points au lieu de série de classement.*
- Christophe Devaux : Pour redynamiser l'interclubs dames, les anciennes devraient montrer l'exemple. On devrait permettre la mixité jusqu'à un certain âge et puis plus.
Il rencontre également des difficultés pour trouver la liste des joueurs qui sont actuellement sur les listes de transferts (voir EP et pas le site).
Il trouve que le site de la FRBTT ne met pas assez la Super en avant, il faudrait y inclure des vidéos des rencontres et autres...
- Dans quelle catégorie seront placés les genres X ?
- Phil Coolens : Il faudrait faire plus de promotion pour les dames. Pour info, il existe des équipes d'animations au sein de l'AFTT.
- Alain Hertmans : Lecteur assidu des PV du CP, il souhaiterait que les PV de la CJT soient également publiés sur le site, afin de bien comprendre les tenants et les aboutissants. Le CP répond que les PV seront publiés sur le site, mais qu'il faut que la CJT se mette en place.
- Gilles Wauthoz : Rappelle qu'il avait déjà demandé la saison dernière pour avoir lors de l'exportation de son fichier membres, les dates d'affiliations et de naissances. Il demande de refaire un rappel auprès de l'AFTT.

11. Clôture par le président

Le président clôture la séance en souhaitant à chacun d'excellentes vacances, il nous invite à prendre le verre de l'amitié.

RDV à l'A.G. Nat/Rég de mercredi prochain à l'Alpa pour ceux qui le souhaitent.

Nathalie ALEXANDER
Secrétaire provinciale

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue Grand'Peine 11
B – 1428- Lillois
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 35.83.46
email: nath.alexander14@gmail.com